

## Isère : le village de Montalieu-Vercieu nommé parmi les communes "moches de France"

La petite commune de Montalieu-Vercieu (Isère) a reçu, samedi 30 octobre, le titre de "ville moche de France", décerné par l'association **Paysages de France**. En cause : les nombreux panneaux publicitaires qui ornent les rues et les façades de maisons.



À Montalieu-Vercieu, les panneaux publicitaires ont le vent en poupe sur les façades des maisons. • © FTV [Isère](#)

La petite commune de Montalieu-Vercieu, au nord de l'Isère, a été désignée "ville moche de France", samedi 30 octobre, selon un palmarès de l'association Paysages de France, qui lutte contre l'affichage publicitaire illégal.

La ville iséroise de 3 000 habitants n'a pas échappé à l'œil de l'association qui l'a couronnée, ainsi que trois autres communes de France, de ce titre peu glorieux.

# "La dégradation saute aux yeux"

Les étonnements ont été nombreux parmi la population locale. Si certains ne comprennent pas, d'autres espèrent que ce prix fera réagir la mairie. Aux alentours de certains ronds-points et le long des grandes allées, les messages publicitaires continuent de "fleurir".

Le maire de la ville, Christian Giroud, n'a pas souhaité réagir officiellement à ce prix. Il a toutefois rappelé que la photo en question montre des panneaux sur des maisons privées et estime qu'il ne peut pas intervenir sur le domaine privé.

L'argument n'est pas valable pour Jean-Pierre Delahousse, porte-parole et fondateur de l'association Paysages de France : *"C'est plus que faux, c'est grave ! Dire qu'il ne peut pas agir sur un terrain privé, j'en tombe des nues. La majeure partie de la publicité est sur le domaine privé, d'une part, et d'autre part le code de l'environnement dicte des règles applicables sur le domaine privé. Quand on ne sait pas, on dit 'je ne sais pas'. On ne dit pas n'importe quoi."*

*« Le village disparaît derrière ce flot de pollution. »*

**Jean-Pierre Delahousse, porte-parole de l'association Paysages de France.**

Le porte-parole estime que cette pollution visuelle dessert la ville, pourtant aux nombreuses maisons en pierre et en bord du Rhône : *"La dégradation saute aux yeux. La publicité est faite pour être vue mais là, on ne voit plus que ça. Le village disparaît derrière ce flot de pollution."*

En France, la réglementation autour des panneaux publicitaires change notamment en fonction de *"la taille des agglomérations, leur appartenance à un parc naturel régional ou non, la présence de monuments historiques, la taille des panneaux, leur hauteur, le support sur lequel ils sont fixés, leur densité dans une unité foncière, la présence d'un règlement local de publicité (RLP)"*, comme l'explique l'association.

À Montalieu-Vercieu, *"beaucoup de ces panneaux sont en infraction, soit parce qu'ils sont trop grands, soit parce qu'ils sont trop nombreux"*, selon Jean-Pierre Delahousse.